Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Arrêté du 11 septembre 2006 portant habilitation d'un organisme autorisé et habilité pour l'adoption

NOR: MAEF0610069A

Par arrêté du ministre des affaires étrangères en date du 11 septembre 2006, l'Agence française de l'adoption, sise 19, boulevard Henri-IV, 75004 Paris, est habilitée pour exercer l'activité d'intermédiaire pour l'adoption et le placement en vue d'adoption d'enfants mineurs de quinze ans originaires du Cambodge.

<u>Texte précédent</u> <u>Texte suivant</u>